



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE du 07 NOVEMBRE 2022

Présents : MM. Mmes : SAND Gilbert – CLEISS Jonathan – DA SILVA ADRIANO Valérie – RUCH Yannick - LENHARDT Olivier - LEONHART Caroline - LIENHART Bernard – PETITEAU Sylvia - PFISTER Monique - SCHILL Fabien - SEIBERT Sandra - WARTH Céline

Absents excusés : KLOPFENSTEIN Martine, procuration à SCHILL Fabien
SCHEER Cédric, procuration à PETITEAU Sylvia
SCHMITT Dominique, procuration à SAND Gilbert

ORDRE DU JOUR :

- 1- Désignation d'un secrétaire de séance
- 2- Approbation du CR du 19 septembre 2022
- 3- Appui de l'unité Conformité et Contrôle de l'ATIP pour l'exercice de la Police de l'urbanisme
- 4- Modifications de contrats de travail
- 5- Eclairage public
- 6- Sécurité dans la rue Principale
- 7- Autorisation de supprimer des documents du fond de la bibliothèque municipale
- 8- Divers

M. le Maire ouvre la séance et propose de rajouter un point supplémentaire, modifiant ainsi l'ordre du jour :

- point 6- Sécurité dans la rue Principale
- point 7- Application alerte info Citykomi
- point 8- Autorisation de supprimer des documents du fond de la bibliothèque municipale
- point 9- Divers

DECISIONS PRISES :

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Sandra SEIBERT est désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 19 SEPTEMBRE 022

Le compte-rendu de la séance du 19 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. APPUI DE L'UNITE CONFORMITE ET CONTROLE DE L'ATIP POUR L'EXERCICE DE LA POLICE DE L'URBANISME

A partir de janvier 2023, les contrôleurs de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) proposent d'accompagner les maires dans les opérations de vérification de la conformité des travaux au regard des autorisations d'urbanisme délivrées, mais également dans les actions de contrôle des travaux et la constatation des infractions au Code de l'urbanisme. Les maires des communes adhérentes pourront ainsi solliciter l'appui de l'unité Conformité et Contrôle de l'ATIP pour l'exercice de la Police de l'urbanisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés de ne pas signer de convention dans l'immédiat.

4. MODIFICATION DE CONTRATS DE TRAVAIL

a) Le Conseil Municipal, dans sa séance du 19 septembre 2022, a approuvé le renouvellement du contrat de travail de Mme Christelle SAND, à compter du 1^{er} septembre 2022 pour une durée hebdomadaire de 6 heures.

Etant donné la fermeture de l'accueil du matin au périscolaire, dû à un manque d'affluence, un avenant au contrat de travail a été signé avec effet du 1er octobre 2022, réduisant ainsi la durée hebdomadaire de travail de Mme Christelle SAND de 6 heures à 3 heures, pour l'accompagnement dans le transport scolaire 4 jours par semaine, entre 7h45 et 8h30.

b) De même, le Conseil Municipal, dans sa séance du 19 septembre 2022, avait approuvé le recrutement de Mme Mélanie KERN avec effet du 1er septembre 2022 pour l'accompagnement dans le transport scolaire à raison de 4 demi-heures le lundi, mardi, jeudi et vendredi matin de 8h à 8h30.

Une présence à l'arrêt de bus étant nécessaire à partir de 7h45, un avenant au contrat de travail a été signé avec effet du 1er octobre 2022, augmentant ainsi la durée hebdomadaire de travail de Mme Mélanie de 2 heures à 3 heures pour l'accompagnement dans le transport scolaire 4 jours par semaine, entre 7h45 et 8h30.

Après avoir entendu le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les modifications de contrats de travail de Mme Christelle SAND et de Mme Mélanie KERN avec effet du 1^{er} octobre 2022.

5. ECLAIRAGE PUBLIC

Afin de réduire les coûts de l'électricité, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'éteindre l'éclairage public entre 23h00 et 05h00 à partir du 15 novembre 2022.

6. SECURITE DANS LA RUE PRINCIPALE

M. le Maire fait un retour sur la réunion de la commission « voirie » qui s'est tenue le 28 octobre 2022, en présence de M. Mathieu SCHULLER de la Collectivité européenne d'Alsace.

Dans un premier temps, un diagnostic sur la vitesse des automobiles sera réalisé à travers la mise en place de 3 compteurs, soit 2 dans la rue principale et 1 dans rue de Lichtenberg.

Un nouveau diagnostic se fera au printemps 2023, après la mise en place de panneaux limitant la vitesse à 30 km/h.

7. APPLICATION ALERTE INFO CITYKOMI

M. le Maire présente l'application mobile d'informations et d'alertes CITYKOMI, permettant de communiquer auprès de la population sur des événements ou incidents en direct et en temps réel (ex : coupure d'eau, passage du ramoneur, etc...). Pour cela, les habitants qui le souhaitent pourront télécharger l'application alerte info CITYKOMI sur leur smartphone et tablette, et s'abonner en 1 clic et sans création de compte.

La Communauté de Communes vient de se doter de cette nouvelle application. Son coût par an est de 0,20 cts HT par habitant. Les frais de mise en service sont offerts pour un engagement sur 24 mois. La COMCOM pourra prendre en charge le coût de la formation en regroupant les communes intéressées.

Après avoir entendu le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✚ approuve la mise en place de l'application mobile d'informations et d'alertes CITYKOMI ;
- ✚ autorise M. le Maire à signer un contrat avec l'agence de communication CITYKOMI.

8. AUTORISATION DE SUPPRIMER DES DOCUMENTS DU FOND DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-21 ;

Le « désherbage » est l'opération qui consiste à retirer du fond de la bibliothèque un certain nombre de documents endommagés ou ne satisfaisant plus aux règles de la politique documentaire. Les collections de bibliothèque sont en effet la résultante d'un choix et se doivent d'être cohérentes.

Afin de rester attractives et de répondre aux besoins de la population, elles doivent faire l'objet d'un tri régulier, qui s'effectue en fonction des critères suivants :

- L'état physique du document, la présentation, l'esthétique
- Le nombre d'exemplaires
- La date d'édition (dépôt légal il y a plus de 10 années)
- Le nombre d'années écoulées sans prêt
- La valeur littéraire ou documentaire
- La qualité des informations (contenu périmé, obsolète)
- L'existence ou non de documents de substitution

Il est proposé à l'assemblée que selon leur état, ces ouvrages pourront être cédés gratuitement à des institutions ou des associations ou être vendus ou être détruits et si possible valorisés comme papier à recycler.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✚ **AUTORISE de manière permanente**, dans le cadre d'un programme de désherbage, la responsable de la bibliothèque municipale à sortir les documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités administratives qui conviennent :
 - Suppression de la base bibliographique informatisée (indiquer la date de sortie),
 - Suppression de toute marque de propriété de la commune sur chaque document,
 - Suppression des fiches.
- ✚ **DONNE son accord** pour que ces documents soient, selon leur état :
 - Cédés à titre gratuit à des institutions ou associations qui pourraient en avoir besoin,
 - Vendus lors d'une bourse au livre,
 - Détruits.
- ✚ **INDIQUE** que la bibliothèque conservera une liste des ouvrages désherbés

9. DIVERS

- Le sureffectif dans le bus scolaire après la pause méridienne a donné lieu à de nombreux échanges avec la Région et le transporteur. La Région met en place un bus supplémentaire en cas de besoin, à titre gracieux.
- La Collecte Nationale des Banques Alimentaires 2022 aura lieu du vendredi 25 au dimanche 27 novembre 2022. Une collecte en Mairie sera organisée le vendredi 25 novembre dans l'après-midi.
- Rappel de la Cérémonie du 11 novembre.
- Les sapins de Noël seront commandés chez M. et Mme BALTZER Serge et les décorations seront mises en place le samedi 19 novembre 2022.

- La Fête de Noël des Aînés sera organisée le dimanche 11 décembre 2022.
- La commande de fuel rencontre un franc succès.
- La séance du Conseil Municipal est suivie de l'Assemblée Générale de l'Amicale du Conseil Municipal.

Le Maire



Le Secrétaire de séance

Sandra Seibert



**Lu et approuvé
Les conseillers :**